

Relevé de décisions du Conseil d'orientation scientifique et pédagogique

du 24 JUIN 2025

de l'INSPE de l'académie de Poitiers

*Affaire suivie par Angélique BENOIT
Relevé de décisions COSP 2025-05-20
Courriel : angelique.benoit@univ-poitiers.fr*

Par courrier du directeur de l'INSPE en date du 16 juin 2025, le COSP de l'INSPE de l'académie de Poitiers a été convoqué pour une réunion le 20 mai 2025.

Étaient présents ou assistant en visioconférence :

Membres de droit :

- Monsieur François LECELLIER – Maître de conférences, IUT de Poitiers de l'Université de Poitiers, rattaché au laboratoire XLim
- Madame Nolwenn QUÉRÉ, Directrice du service de pédagogie, Docteure en sciences de l'éducation, La Rochelle Université
- Madame Valérie LEFEUVRE - Ingénieur d'études, application ENT et web, Imédia, Université de Poitiers
- Madame Julie RANÇON - Maître de conférences, UFR Lettres et Langues de l'Université de Poitiers
- Madame Sabrina THEVENET, Référente "Offre de formation", service des charges d'enseignement, La Rochelle Université

Personnalités extérieures :

- Madame Anne BOUCKER, IA-IPR histoire-géographie, académie de Poitiers
- Madame Mathilde FOUCHERAULT, IA-IPR Lettres, CARDIE, académie de Poitiers
- Monsieur Nicolas VIBERT - Directeur de recherche CNRS, Centre de Recherches sur la Cognition et l'Apprentissage (CeRCA), CNRS - Université de Poitiers

Étaient représentés :

- Monsieur Frédéric ARTAUD, par Madame Anne BOUCKER ;
- Madame Laëticia COLDER, par Madame Mathilde FOUCHERAULT ;
- Madame Christelle FREDON, par Madame Anne BOUCKER ;
- Monsieur Pascal GÉNOT, par Madame Sabrina THEVENET ;
- Monsieur Jean-Sébastien NOEL, par Madame Nolwenn QUÉRÉ ;
- Monsieur Jean-Charles THEVENOT, par Madame Mathilde FOURCHERAULT.

Membres invités permanents :

- Monsieur Denis ALAMARGOT – Directeur de l'INSPE de l'académie de Poitiers
- Madame Angélique BENOIT – Assistante de Direction de l'INSPE de l'académie de Poitiers, secrétaire de séance
- Madame Émilie DESSEIGNE – Responsable des services administratifs de l'INSPE de l'académie de Poitiers
- Madame Cécile LALANNE – Directrice-adjointe, assesseure à la pédagogie de l'INSPE de l'académie de Poitiers
- Monsieur Victor MILLOGO – Directeur-adjoint, chargé de la recherche et de l'internationalisation, de l'INSPE de l'académie de Poitiers

Membre(s) invité(s) selon l'ordre du jour :

- Madame Marie BREGEON – Directrice du projet Campus Numeria
- Monsieur David FEVIN – Directeur de l'EAFC, académie de Poitiers
- Madame Elfi NICOLAS – Chargée de gestion administrative et d'aide au pilotage opérationnel du projet Campus Numeria, Université de Poitiers

Nombre de membres présents : 8 (en présentiel et à distance)

Nombre de procurations : 6

Nombre de votants : 14 (en ouverture de séance)

Points à l'ordre du jour	Décisions	Avis / ou vote
Approbation du procès-verbal du 20 mai 2025	NC	À l'unanimité
Points d'information : Élections au Conseil d'Institut, vote des statuts, mise à jour de représentations au Conseil d'Institut et au COSP	- Élections au Conseil d'Institut : Des élections partielles vont se tenir par voie électronique les 24,25, et 26 juin 2025. Plusieurs sièges sont à pourvoir : - 1 siège collège A ; - 1 siège collège D ; - 1 siège collège E ; - 2 sièges titulaires et 3 suppléant.es collège F. Plusieurs candidatures ont été déposées : - Collège A : Mme Olga OTERO ; - Collège D : Mme Géraldine HARDOUIN ; - Collège E : Mme Alexandra DEMUTH Mme Véronique JOUTEAU - Collège F : aucune candidature recevable Des élections partielles devraient également avoir lieu fin novembre 2025, pour le renouvellement global des représentant(e)s des étudiant(e)s. Elles permettront de compléter les sièges vacants suite à des départs ou mutations. - Vote des nouveaux statuts : Le travail de mise à jour des statuts a été initié depuis 2023, et la première version actualisée a été présentée en séance du CI du 2 mai 2023. La Direction des Affaires Juridiques et le cabinet de la Présidence de l'UP ont validé la conformité des statuts en mai 2025. La version actualisée des statuts a été soumise au vote du Conseil d'Institut pendant la séance du 10 avril 2025, et a fait l'objet d'un avis favorable, à la majorité des votant(e)s.	NC

	Les statuts ont ensuite été soumis au vote du Comité Social d'Administration, le 13 juin 2025, et ont été approuvés à l'unanimité. Dans la continuité du processus d'approbation, les statuts ont été présentés aux membres du Conseil d'Administration le 20 juin 2025. La publication de la délibération au recueil des actes administratifs de l'Université de Poitiers est en cours. Si la délibération acte une approbation, la nouvelle version des statuts entrera immédiatement en vigueur. - Mise à jour des représentations au Conseil d'Institut : Le Président de LRU (Université de La Rochelle) a nommé Stéphane MANSON (Vice-Président Formation et Vie Universitaire) au CI (sur un 1 siège vacant). Il siégeait auparavant au COSP (Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique). Après validation des nouveaux statuts, par le Conseil d'administration de l'UP, la Présidente de l'Université de Poitiers désignera 5 membres du Conseil d'Institut, avec maintien ou renouvellement des membres présents à ce jour. - Mise à jour des représentations au COSP : Le Président de LRU a nommé comme représentants au COSP : * M. Pascal GÉNOT (Directeur des Études et de la Vie Universitaire) ; * Mme Sabrina THÉVENET (Référente offre de formation). Après validation des nouveaux statuts, par le Conseil d'administration de l'UP, la Présidente de l'Université de Poitiers désignera 6 membres du COSP avec maintien ou renouvellement des membres présents à ce jour. Le Recteur d'académie de Poitiers et les membres du CI désigneront eux aussi chacun 6 membres du COSP, avec maintien ou renouvellement.	
PIA4 « Numéria » : Modalités d'évaluation des impacts du projet	Il est rappelé que les différents parcours du projet ont été présentés en séance du COSP le 20 mai 2025. La séance du jour aura pour objet de présenter les modalités d'évaluation à moyen et long terme, qui sera réalisée conjointement par le COSP de l'INSPE, ainsi que le Conseil Scientifique de l'EAFC.	NC

	Le calendrier et les principes de l'évaluation sont notamment présentés, avec 4 d'évaluation à envisager. Chaque parcours devra notamment élaborer des questionnaires d'évaluation spécifiques (diffusés en ligne), en suivant ces 4 étapes (à l'entrée du/des parcours, à la sortie, à la fin de la séquence de « classe transplantée », et 3 mois plus tard). 7 laboratoires partenaires ont été identifiés pour prendre part à l'évaluation, avec l'appui conjoint de personnels de l'éducation nationale.	
Réforme du recrutement et de la formation des enseignants : Accréditation de la LPE, échéanciers pour le montage de la LPE et des M2E, éléments de problématiques	- Les grands principes de la LPE : Les objectifs ministériels de mise en œuvre de la LPE sont présentés. Il est précisé que l'Université de Poitiers ouvrira une LPE à l'INSPE, sur ses différents sites, en partenariat avec LRU. La LPE devra abonder au maximum 60% des lauréats du concours de l'académie (seuil fixé par la DGESIP). Ce qui représentera un effectif de 25 à 30 étudiants formés par site. Les 40% d'effectifs de lauréats restants seront issus des autres composantes disciplinaires de l'université. La mise en œuvre de la LPE introduit une notion de blocs (au nombre de 4), au sein desquels sont définies des UE (Unités d'Enseignement), elles-mêmes subdivisées en EC (Éléments Constitutifs). Pour chaque bloc, les cadrages nationaux définissent un volume horaire et un nombre d'ECTS associés. - [Bloc 1] S'approprier les savoirs pour enseigner à l'école primaire : (1110 heures et 125 ECTS) - (soit 70 % de la licence) - [Bloc 2] – Analyser les caractéristiques des situations et des contextes d'enseignement-apprentissage : (120 heures – 15 ECTS) - [Bloc 3] – S'approprier le cadre institutionnel d'exercice du métier : (120 heures – 15 ECTS) - [Bloc 4] – Construire son projet professionnel : cela concerne notamment le stage : (120 heures – 15 ECTS) - Possibilité d'adaptation à chaque territoire (100 heures – 10 ECTS) Notion de fast-track : Les dispositions prévoient que, si les étudiants valident en L1 et L2, dans le bloc 1, 80 ECTS, ils sont dispensés de l'épreuve d'admissibilité au CRPE. Dans le cas contraire, ils sont soumis à l'épreuve écrite.	

	Un point de vigilance est identifié par rapport à l'architecture de la LPE en termes d'ECTS, imposée par le ministère, qui ne suit pas la logique de répartition de l'Université de Poitiers (construite selon des multiples de 3). Si l'architecture de la LPE ne peut être adaptée, cela risque d'empêcher les passerelles avec les autres licences de l'université. Concernant cette problématique, la Direction de l'INSPE a saisi la Présidence de l'université, afin d'interroger la DGESIP sur la possibilité d'adapter à la marge la structuration des ECTS de la LPE. La réponse de la DGESIP a été reçue en cours de séance. Cette modulation semblerait possible, en répartissant assignant 1 ECTS de plus au bloc 1 et 1 ECTS de moins au bloc d'adaptation à chaque territoire (pour l'obtention de multiples de 3). - Les grands principes du M2E 1^{er} degré : La constitution des M2E suit le même principe que la LPE, avec la constitution en blocs. - [Bloc 1] Concevoir, mettre en œuvre et évaluer des situations d'enseignement-apprentissage à l'école primaire : (480 heures et 60 ECTS) - [Bloc 2] Adapter sa pratique professionnelle à la diversité des élèves et au contexte d'exercice : (120 heures et 16 ECTS) - [Bloc 3] Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale : (100 heures et 12 ECTS) - [Bloc 4] S'engager dans une démarche de développement professionnel : (80 heures et 12 ECTS) - Stage en responsabilité du M2 (20 ECTS) - intégré dans le bloc 4 - Possibilité d'adaptation à chaque territoire de 5% (au sein ou entre blocs) - Les grands principes du M2E 2nd degré - PLC : - [Bloc 1] Concevoir, mettre en œuvre et évaluer des situations d'enseignement-apprentissage à l'école primaire : (480 heures et 60 ECTS) - [Bloc 2] Adapter sa pratique professionnelle à la diversité des élèves : (120 heures et 16 ECTS) - [Bloc 3] Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale : (100 heures et 12 ECTS) - [Bloc 4] S'engager dans une démarche de développement professionnel : (80 heures et 12 ECTS)	
--	--	--

	- Stage en responsabilité du M2 (20 ECTS) - Possibilité d'adaptation à chaque territoire de 5% (au sein ou entre blocs) - Les grands principes du M2E 2nd degré - CPE : - [Bloc 1] Piloter l'équipe de vie scolaire pour accompagner le parcours des élèves dans un climat qui contribue au bien-être dans l'établissement, à la sécurité et à la qualité des apprentissages : (250 heures et 34 ECTS) - [Bloc 2] Adapter sa pratique professionnelle à la diversité et au contexte d'exercice pour viser la réussite de tous les élèves : (250 heures et 34 ECTS) - [Bloc 3] Agir dans le cadre des principes du service public d'éducation : (200 heures et 20 ECTS) - [Bloc 4] S'engager dans une démarche de développement professionnel : (80 heures et 12 ECTS) - Stage en responsabilité du M2 (20 ECTS) - Possibilité d'adaptation à chaque territoire de 5% (au sein ou entre blocs) Il est indiqué que 6 maquettes devront être élaborées, dont 4 devront être votées en novembre 2025 par le COSP, puis par le CI. - Le plan d'action et l'échéancier 2025 : Le plan d'action pour le 1^{er} semestre 2025/2026 est présenté : * Préparation du patch « prépa concours » (qui doit être opérationnel à la rentrée 2025) * États des lieux des moyens, des capacités d'encadrement de l'INSPE (UP et LRU) * Articulation des cadrages nationaux et universitaires (UP et LRU) * Conception de trames de plans de formation sur 5 ans - lignes stratégiques (accréditation) * Finalisation du dossier de demande d'accréditation de l'INSPE - accréditation : soutenance mi 2026 pour la rentrée 2026 [JA1] - 8 septembre : découpage ou arrimage des blocs en UE, travail sur le stage [CI exceptionnel] – date à définir : Rendu nécessaire pour la délibération sur le pré-dossier d'accréditation, qui doit être ensuite voté par la CFVU du 25 septembre [COSP1] - 19 septembre : analyse de la mise en maquette	
--	---	--

	Entre [JA1] et [JA2] : groupes de travail sur l'ensemble des maquettes et des plans de formations : LPE 1er degré, M2E, 1er et second degré : PLC et CPE. [JA2] - 6 novembre : maquettes et plan de formation - LPE/M2E [CI2] - 21 novembre : vote maquette et MCC, éventuellement un [CI2bis] exceptionnel le 5 décembre avant la remontée de l'ensemble des maquettes le 12 décembre. Il est annoncé que des groupes de travail seront intercalés entre ces différentes échéances. Le travail sur le plan de formation sera initié à partir du mois de novembre 2025, une fois les éléments techniques définis. - Éléments de problématique – LPE et M2E : Les différents éléments problématiques de la LPE et M2E ont été présentés auprès des membres du COSP, et débattus en séance. Les principales contraintes portent sur l'adaptation du fast track, la mise en œuvre des cadrages ministériels et universitaires, tout en assurant un déploiement harmonisé entre les 4 sites. - Questions clés - vers des groupes de travail COSP/CI : Il est proposé de constituer trois groupes de travail (GT) associant des membres du COSP et du CI, afin de pouvoir conduire des réflexions communes sur 3 grands axes de travail : * La préparation au concours ; * La mise en stage ; * L'initiation à la recherche. Il est également suggéré d'inclure dans les discussions le rectorat, via le comité des partenaires, ainsi que des enseignants représentants des différentes thématiques d'enseignement, issus de tous les sites (incluant les responsables de mentions et de parcours). De manière générale, il est souhaité que les GT soient représentatifs de l'ensemble des partenaires.	
--	---	--

	Il a été souligné la nécessité pour les GT de travailler à la fois sur le 1^{er} degré et le 2nd degré, en y incluant l'encadrement éducatif. Le cadrage, les thématiques traitées, et les modalités de fonctionnement des GT, doivent être définies avec les membres des instances, et feront l'objet d'une communication ultérieure. - Question de la mise en stage : La question de la mise en stage devra aborder différents points : * La définition des critères de choix des lieux de stages ; * Les modalités d'articulation entre le rectorat, les DSDEN et l'INSPE pour la mise en stage ; * L'accompagnement des tuteurs et PEMF, en coordination avec l'INSPE ; * Le suivi, l'évaluation et les bilans de stages ; * La logique de progressivité et de professionnalisation. - Question de la préparation au CRPE : La préparation au CRPE devra répondre à plusieurs objectifs : * La construction d'une trajectoire de préparation au CRPE dans la LPE ; * L'accompagnement méthodologique aux épreuves écrites (en cas d'absence de dispense d'épreuve d'admissibilité) ; * La préparation aux épreuves orales dès la licence ; * Le suivi individualisé et la stratégie de réussite au concours ; * L'articulation entre la préparation au CRPE et la formation au métier. Pour ce faire, il sera nécessaire de s'appuyer sur les guides nationaux et les référentiels. - Question du mémoire de recherche : Les éléments sont actuellement manquants sur cette question. Il sera nécessaire d'initier un GT ultérieurement sur cette thématique, lorsque les modalités précises du mémoire de recherche seront connues.	
Questions diverses	Néant	NC

La prochaine séance du COSP aura lieu le lundi 1 septembre 2025 à 9h30.